



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/12/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	10

Vote
A l'unanimité des membres présents
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2022, le 3 Décembre à 10:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 18/11/2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/11/2022.

Présents : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, Mme CHAUVY Christiane, MM : ARNAUD Daniel, CONDAT Daniel, LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre, POURTIER Stéphane, ROBERT Claude

Excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CHARRETON Amandine à M. LONGCHAMBON Vladimir, M. FAURE Pascal à M. POURTIER Stéphane

Absents : Mme CHABERT Nadège

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMAITRE Guy

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

2022_08_04 – DECISION MODIFICATIVE : VENTE DU LAVE-LINGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le budget primitif de la commune ;

Vu la délibération n° 2022_06_06 du 16/07/2022 autorisant le maire à vendre le mobilier et lui donnant tous pouvoirs pour son exécution ;

Considérant que le gîte "du bas" est devenu un logement communal ;

Considérant que les biens mobiliers ont, pour certains, été vendus aux locataires ;

Considérant que les locataires n'ont pas souhaité acheter le lave-linge ;

Considérant que l'agent technique souhaite se porter acquéreur du lave-linge ;

M. le maire propose au conseil municipal de fixer le prix de vente à 245 € et d'autoriser la décision modificative du budget de l'exercice 2022 suivante :

Recettes en Section d'investissement :	
Article 10222 - FCTVA	- 245.00 €
Article 024 - Produits de cessions	+ 245.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. FIXE le prix de vente du lave-linge à 245.00 € (deux cent quarante-cinq euros)

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le



ID : 063-216302380-20221203-2022_08_04-BF

2. AUTORISE la décision modificative proposée :

Recettes en Section d'investissement :

Article 10222 - FCTVA

- 245.00 €

Article 024 - Produits de cessions

+ 245.00 €

3. DONNE tous pouvoirs à M. le maire pour l'exécution de cette délibération et signer toute pièce s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures*

*Pour copie conforme :
En mairie, le 06/12/2022
Le Maire*

Vladimir LONGCHAMBO



Le secrétaire de séance

Guy LEMAÎTRE